



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le professeur d'éducation physique et sportive de grade hors classe est inscrit sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2024 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, il est nommé professeur d'éducation physique et sportive à la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Nom	Nom patronymique	Prénom
ROYER	ROYER	THIERRY

Article 2 : Les femmes représentent 42,9% des promouvables et les hommes représentent 57,1% des promouvables.

Article 3 : Le classement de l'intéressé dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le 10 juillet 2024

L'adjointe au chef de la Division
des personnels enseignants

Margot LE ROUX